

1. Après l'évaluation des sites, le respect des principes suivants est évalué avec les diagnostics de contexte

proximité géographique et fonctionnelle édictée dans le code de l'environnement



équivalence qualitative édictée dans le code de l'environnement



additionnalité aux engagements publics et privés d'après les lignes directrices nationales sur la séquence ERC

Voir page 32 du guide de la méthode

Date de création du tableau V2.0 : 30/09/2023. Date de révision : néant.



Toute restitution du résultat d'une évaluation s'accompagne impérativement de l'onglet jaune (EVAL) et des 6 onglets bleus du présent tableau sous formats XLSX et PDF + les couches SIG des sites + les photos d'habitats et de profils pédologiques.

IMPORTANT



Pour une aide à l'évaluation du respect des principes de proximité géographie et fonctionnelle, d'équivalence qualitative et d'additionnalité, voir les pages 59 et 60 du guide de la méthode.

DIAGNOSTICS DE CONTEXTE

Indiquez par un "X", si vous affichez le site de compensation :



avec action écologique envisagée (simulation)



après action écologique (observation sur le terrain)

SITE IMPACTE AVANT IMPACT Vauvogue à Ernée - 0,137 ha (53 Mayenne)Date d'évaluation au bureau 08/01/25
Date d'évaluation sur le terrain 20/01/25**SITE DE COMP. AVEC ACTION ECOLOGIQUE ENVISAGEE Vauvogue et Fourboué à Ernée - 2,069 ha (53 Mayenne)**

Date à laquelle le résultat escompté est simulé 14/01/25

Appartenance à une masse d'eau de surface

FRGR0514 - L'ERNEE DEPUIS SAINT-DENIS-DE-GASTINES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE

FRGR0514 - L'ERNEE DEPUIS SAINT-DENIS-DE-GASTINES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE

La zone contributive

12 382 ha.

12 385 ha.

Surfaces cultivées	5 835,1	ha soit	47,1	%.	5 836,6	ha soit	47,1	%.
Surfaces enherbées	4 155,4	ha soit	33,6	%.	4 155,7	ha soit	33,6	%.
Surfaces construites	117,0	ha soit	Part construite assez importante (0,9 %).		117,0	ha soit	Part construite assez importante (0,9 %).	
Infrastructures de transport	403,6	km soit	3,3	km/ 100ha.	403,8	km soit	3,3	km/ 100ha.

Année du RPG 2023
Année de la BD TOPO® 2024Année du RPG 2023
Année de la BD TOPO® 2024**Le paysage**

A Habitats marins 0,0 %. 0,0 %.

B Habitats côtiers 0,0 %. 0,0 %.

C Eaux de surface continentales 0,0 %. 0,0 %.

D Tourbières hautes et bas-marais 1,0 %. 1,0 %.

E Prairies [...] 12,0 %. 12,0 %.

F Landes, fourrés [...] 0,0 %. 0,0 %.

G Boisements, forêts [...] 1,0 %. 1,0 %.

H Habitats continentaux sans végétation [...] 0,0 %. 0,0 %.

I Habitats agricoles [...] cultivés 55,0 %. 55,0 %.

J Zones bâties, sites industriels [...] 31,0 %. 31,0 %.

**Système hydrogéomorpho.
du site**

Alluvial.

Alluvial.

Éventuel nom du cours d'eau, de l'étendue d'eau, de la baie ou de l'estuaire associé

L'Ernée

L'Ernée

**Habitats
dans le site**

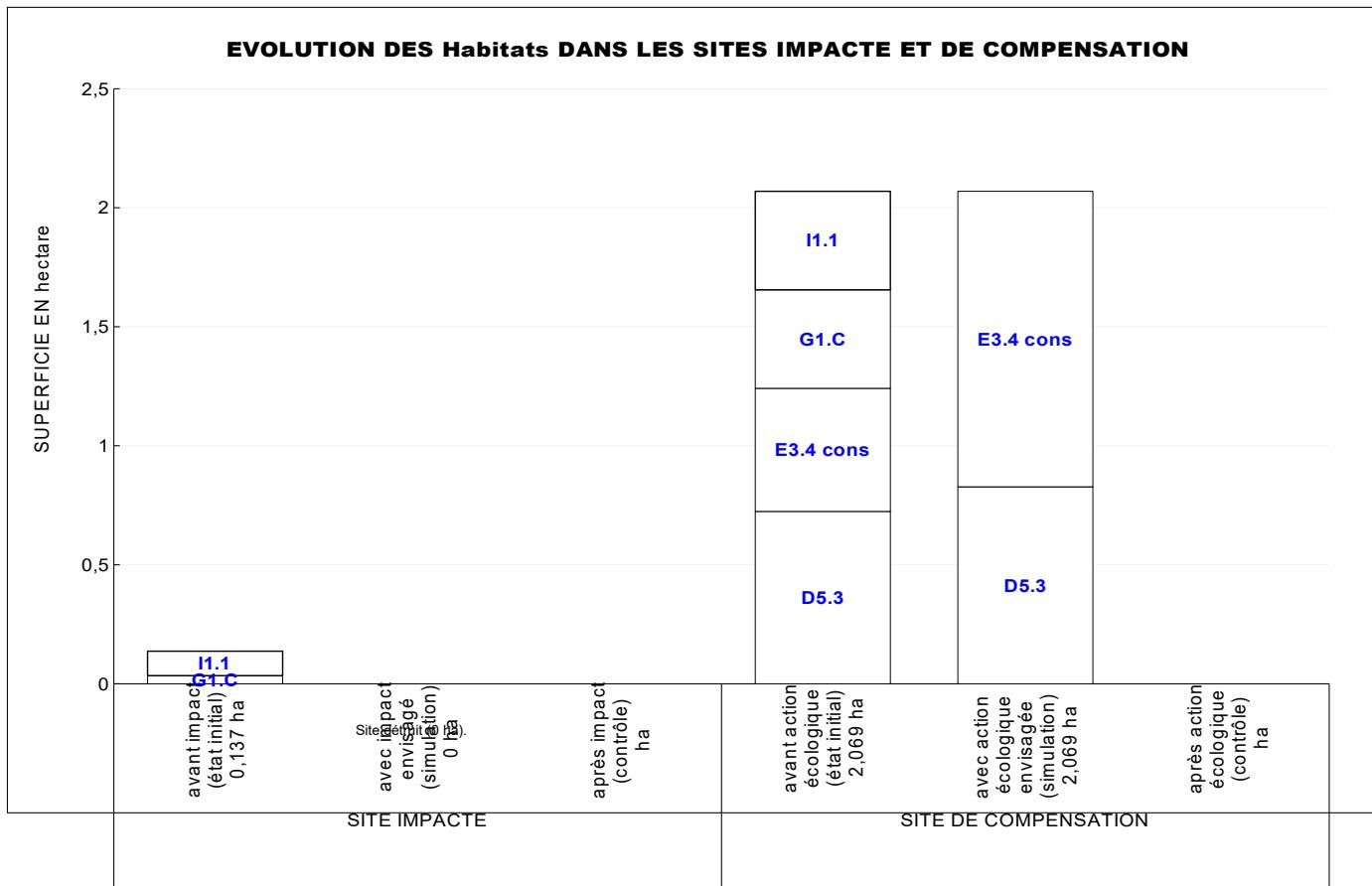
G1.C : Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés (25 %) I1.1 : Monocultures intensives (75 %)

D5.3 : Zones marécageuses dominées par Juncus effusus ou d'autres grands Juncus (40 %) E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (60 %)

Année de la BD ORTHO® 2022

Surf. min. carto. choisie 156 m²

Année de la BD ORTHO® 2022



cons : habitat potentiellement d'intérêt communautaire ou sur la liste rouge des habitats européens - à vérifier par ex. via le Guide EUNIS de Gayet *et al.* (2018) <http://www.patrinat.fr/fr/actualites/guide-de-determination-des-habitats-de-la-typologie-eunis-6338>

Dénomination des habitats dans le site impacté

Avant impact (état initial)
G1.C : Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés (25 %) I1.1 : Monocultures intensives (75 %)

Dénomination des habitats dans le site de compensation

Avant action écologique (état initial)
D5.3 : Zones marécageuses dominées par Juncus effusus ou d'autres grands Juncus (35 %) E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (25 %) G1.C : Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés (20 %) I1.1 : Monocultures intensives (20 %)

Avec impact envisagé (simulation)
Site détruit (0 ha).

Avec action écologique envisagée (simulation)
D5.3 : Zones marécageuses dominées par Juncus effusus ou d'autres grands Juncus (40 %) E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (60 %)

Après impact (contrôle)

Après action écologique (contrôle)

OBJECTIFS DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, DES ZONES HUMIDES OU DE LA BIODIVERSITÉ**Sur le territoire du site impacté**

Aucun objectif n'a été renseigné.

Sur le territoire du site de compensation

Aucun objectif n'a été renseigné.

BIODIVERSITÉ PROTÉGÉE OU MENACÉE**Dans le site impacté****Habitats naturels menacés**

Aucun objectif n'a été renseigné.

Dans le site de compensation**Habitats naturels menacés**

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces végétales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces végétales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces animales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

Espèces animales protégées ou menacées

Aucun objectif n'a été renseigné.

ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS SUR LE SITE DE COMPENSATION**Engagements privés durant un autre projet d'aménagement ou engagements publics**

Aucun engagement n'a été rapporté.

Mesures de compensation écologique autres qu'« habitats » et « fonctions »

Aucune mesure de compensation écologique n'a été rapportée.